

Rivière-du-Loup



Rue Jones (ou du Pont) et la pointe de Rivière-du-Loup vers 1890. Fonds Belle-Lavoie. Musée du Bas-Saint-Laurent, Rivière-du-Loup.

Les deux premières chapelles

Yvon Massé

Dans les premiers temps de l'habitation de la Rivière-du-Loup, il était particulièrement difficile pour les habitants, surtout durant les mauvaises saisons, d'assister au culte et de transporter leurs morts au cimetière des paroisses voisines. Pour ce faire, ils étaient obligés de se rendre à Saint-André ou à Cacouna.

Pour remédier à cette situation, en 1768, les habitants de la Rivière-du-Loup firent une quête dans les paroisses avoisinantes dans le but de se bâtir une chapelle. À cette époque, il n'y avait pas beaucoup d'habitants et il leur fallut attendre plusieurs années avant de réaliser ce projet.

En 1790, John Short et John McLaughlin, habitants de la Rivière-du-Loup, donnèrent un terrain pour la construction de la première chapelle. Elle fut élevée en 1791-1792 à l'endroit appelé "Pointe-à-la-Grue" sur la grève du fleuve Saint-Laurent. Ses dimensions étaient de 30 pieds de long sur 15 pieds de large et de 11 ou 12 pieds de haut; elle était construite en bois et contenait trois fenêtres dans chaque mur latéral et une porte dans le mur du pignon. Elle fut bénie le 12 janvier 1792 par le curé Ignace Leclerc de Saint-André et livrée au culte le 17 mars 1792.

Près de la première chapelle, un cimetière fut érigé dès 1792. À cette même époque, l'évêque de Québec choisit Saint-Patrice, évêque d'Irlande, comme patron de la chapelle, probablement pour récompenser la générosité de ceux qui avaient donné le terrain nécessaire à la construction de l'église. Le curé de Saint-André-de-Kamouraska venait dire la messe un dimanche par mois lorsque le temps et les chemins le permettaient.

En 1802, cette chapelle fut quasiment inondée. Le même incident se répéta en 1805 et 1807 tellement le fleuve avait

grossi, si bien que la chapelle devient inutilisable. De 1807 à 1812, les habitants qui désiraient assister à la messe devaient de nouveau se rendre à Saint-André ou à Cacouna.

En 1810, on érige une seconde chapelle de bois sur un terrain acquis de Cornélius McLaughlin par monseigneur Panet, curé de Rivière-Ouelle. Le temple d'une soixantaine de pieds de long fut béni le 12 juillet 1812 et devint une desserte des curés de Saint-André et plus tard des curés de Cacouna.

Cette chapelle était située à l'emplacement actuel de la ferme Carrier sur la rue Fraser. Un Calvaire, élevé à l'occasion du centenaire de la paroisse, en marque de nos jours l'emplacement. Les garnitures et les bancs ont été réalisés en 1812; en 1814, on fait l'achat d'un autel de trois pieds de haut, d'un missel, d'un crucifix et d'un ostensor au poinçon de Laurent Amyot et conservé jusqu'à nos jours par la fabrique de Saint-Patrice.

On érigea un nouveau cimetière, entouré d'une clôture de pieux, en face de l'église. L'ouverture des premiers registres de Saint-Patrice date de 1813. L'année suivante, on décide de construire, au nord-est de la chapelle, un édifice en bois de trente pieds carrés avec une cheminée vers le nord-est; le bâtiment fut divisé sur toute sa longueur en deux parties inégales: l'une, de 17 pieds sur 30 pieds, servit de salle aux habitants, l'autre partie étant à l'usage du missionnaire. Ce bâtiment communiquait directement avec la sacristie à l'arrière de la chapelle.

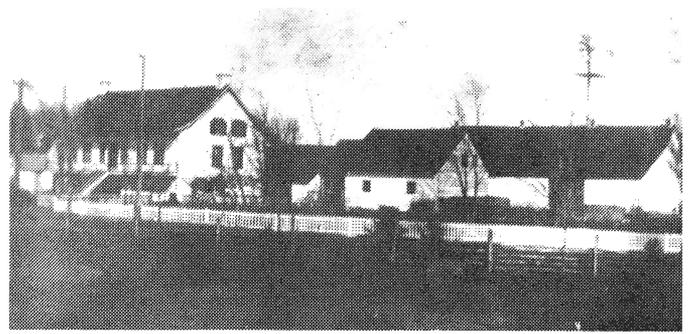
Entre 1830 et 1831 on construisit un presbytère en pierre à l'usage du curé seul. Ses dimensions étaient de 45 pieds de long sur 30 pieds de large. Le premier curé résident fut nommé en 1830: l'abbé L.-Fernand Belleau. La population était de 1873 âmes en 1831. La mission de Saint-Patrice entra alors dans une nouvelle phase de son développement, puisqu'elle fut érigée canoniquement en paroisse le 16 janvier 1833.

La chapelle étant devenue trop exiguë avec la population croissante, on décida d'agrandir le sanctuaire en octobre 1834 en reculant le chœur jusque dans la sacristie existante pour augmenter la nef de quatre rangées de bancs. On construisit aussi une nouvelle sacristie en bois de 24 pieds de long sur 30 pieds de large. Les dimensions définitives de la chapelle étaient donc de 75 pieds par 30 pieds.

En 1838 on confessait et on baptisait dans la sacristie. Plus tard, on fit installer une grille à l'intérieur de l'église pour le confessionnal et on fit transporter le buffet qui contenait les objets nécessaires à l'administration du baptême à l'intérieur de la chapelle dans un espace vide qui se trouvait au milieu du pignon.

En 1841, on élargit le cimetière paroissial. Ses dimensions furent alors de 90 pieds de largeur sur 160 pieds de longueur. En 1847, la chapelle subit des rénovations majeures puisqu'on fit construire un jubé avec des bancs; il fallut faire un plafond au-dessus du jubé afin qu'il soit moins froid l'hiver.

Devenue insalubre et trop exigüe pour la population, on songea à construire une église plus vaste et des démarches furent entreprises à partir de 1845. Le village ne s'était pas développé normalement et suivant l'usage, autour de l'église, mais plus à l'est au haut et au bas de la côte Saint-Jacques et du boulevard Cartier. Alors commença une querelle entre les habitants qui voulaient l'église au même endroit et les villageois de "Fraserville" qui désiraient celle-ci au centre du faubourg. Finalement, en 1855-1856, on bâtit une grande église au centre du village et le 22 décembre 1956 on démolit la vieille chapelle de Saint-Patrice. Le presbytère en pierre devint une propriété privée qui fut incendiée vers 1905. Ainsi disparurent les derniers vestiges de cette période héroïque de la fondation de Rivière-du-Loup.



À gauche, le premier presbytère de pierre de la paroisse de Saint-Patrice. La deuxième chapelle de la Rivière-du-Loup se situait à côté à droite. La chapelle fut démolie en 1855 et le presbytère a été rasé par le feu au début du XXe siècle. Fonds Belle-Lavoie.

Rivière-du-Loup en 1850

Denis Samson

Le milieu du XIXe siècle marque un tournant décisif pour le développement de Rivière-du-Loup. Jusque là, Rivière-du-Loup était une petite seigneurie rurale contenant tout juste deux lignes de concessions. Un contemporain, en 1848, écrivait: "La Rivière-du-Loup, par elle-même, n'est rien du tout: les terres en sont d'une mauvaise qualité, la paroisse n'a que deux concessions remplies de côtes et de terrain inculte". Ce verdict peut paraître sévère mais Rivière-du-Loup était de fait une très petite seigneurie.

Que s'est-il passé autour de 1850; C'est le commerce du bois qui a d'abord fait sortir Rivière-du-Loup de l'ombre. On peut lire ceci dans un document de l'époque: "Le Faubourg de la Rivière-du-Loup a augmenté depuis que des Américains se sont mis à faire des chantiers pour y faire du bois". Ajoutons qu'en plus des Américains il y avait aussi le très important John Caldwell de Québec, associé à Alexandre Fraser, qui faisait des chantiers.

De plus, c'est l'époque où le gouvernement reconstruit le chemin du Grand-Portage et transfert à Rivière-du-Loup le nouveau Chemin du Lac (rue Témiscouata) qui en marquait le point de départ. En 1854, le curé Proulx note ceci: "Les travaux que le Gouvernement fait faire au Quai de la Rivière et au Chemin du Lac ont attiré dans la paroisse vingt familles." Autre fait majeur, la compagnie du Grand Tronc entreprend de prolonger la ligne de chemin de fer de la rive sud jusqu'à Rivière-du-Loup, ce qui sera terminé en 1859 et aura des conséquences énormes pour l'avenir.

Le modeste village de Rivière-du-Loup prend donc son essor. En 1850 le gouvernement érige le village en municipalité distincte de la paroisse sous le nom de Fraserville et en 1856, après bien des querelles et des divisions, on abandonne la vieille chapelle en bois qui desservait Notre-Dame-du-Portage et Rivière-du-Loup à mi-chemin entre les deux et on entreprend la construction d'une grande église en pierre au centre du village.

Les rapports des curés de l'époque, Proulx (1840-1854) et Beaubien (1854-1859), nous renseignent énormément sur la situation de la paroisse. En 1858 il y a 2255 personnes dans la seigneurie, dont 950 dans le village en 1305 dans les rangs, ce

qui comprend 349 familles et 855 enfants. On note aussi huit familles protestantes et deux familles irlandaises. Le nombre élevé de baptêmes (142 en 1853, 134 en 1857) témoignent d'une forte poussée démographique.

Il y avait 135 emplacements occupés dans le village en 1858. La côte Saint-Jacques, la rue Fraser et surtout le bas du village étaient les principales zones d'habitation et de commerce. Rappelons que le village est né au bas de la côte Saint-Jacques, de chaque côté de la rivière, et c'est à partir de 1840 seulement que le développement s'est fait en haut de la côte. En 1850 les documents mentionnent "la rue de la Fontaine Publique projetée" (rue Lafontaine) qui servait de limite au terrain que les jeunes seigneurs Edward et William Fraser voulaient donner pour la construction de la nouvelle église. On cite aussi la "rue du Rocher" et la rue du Sault (rue Lévis), alors que la rue Beaubien n'est pas encore tracée.

À cette époque où les Soeurs du Bon Pasteur ne sont pas encore installées à Rivière-du-Loup, il y a des écoles mais qui ne semblent pas très bien fonctionner. En 1854 le curé Proulx déclare qu'il y a quatre écoles dans sa paroisse. Il ajoute: "L'année dernière il n'y avait qu'une seule école, celle du village, qui fonctionnait même assez mal par suite des altercations des gens entre eux. Cette école est sous le contrôle de commissaires spéciaux. Les commissaires pour la paroisse n'en avaient point établi faute d'Instituteurs qualifiés. Avec eux j'ai préféré qu'il n'y eut point d'écoles plutôt que d'en avoir avec des maîtres dont la morale ou l'enseignement me fut suspect".

Rue Lafontaine. Rue commerciale.





Vue de Saint-François-Xavier et du chemin de fer vers la fin du 19e siècle.

Notons qu'à cette époque les professeurs dans les écoles de village ou de rang étaient des hommes mais que les curés préféraient les remplacer par des femmes plus faciles à contrôler. En 1858, le curé Beaubien note avec satisfaction que "toutes les écoles sont tenues par des filles". Il y avait alors sept écoles en tout.

Le commerce du bois et la proximité des chantiers rendaient une partie de la population instable. De plus l'attrait des États-Unis se faisait sentir. En 1853 le curé Proulx déclare qu'à sa connaissance deux familles sont parties pour les États-Unis. En 1854 il écrit ceci: "Tous les ans 30 à 40 jeunes gens vont travailler dans les chantiers du Nouveau-Brunswick et de là ils se rendent souvent dans l'État du Maine (...) Peut-être une couple s'y fixe."

À cause du genre de vie qu'on menait dans ces chantiers, les curés Proulx et Beaubien semblent s'être fortement opposés à ces départs. "Il va s'en dire que je me suis toujours opposé à ces travaux des chantiers spécialement des chantiers américains. J'ai même refusé les sacrements à ceux qui, voulant y aller, venaient à confesse avant de partir mais ce remède est resté inutile quoique j'y tiens encore" de dire le curé Proulx.

Les curés de cette époque ont mené une lutte acharnée contre l'ivrognerie. Le curé Beaubien dira même à son évêque: "c'est là Monseigneur la plaie de ma paroisse". Le curé Proulx nous apprend qu'en 1854 "il y a deux auberges et trois marchands détailliers de liqueurs fortes". Pour contrer leur influence jugée néfaste, les curés favorisaient l'implantation de la société de tempérance avec la grande croix noire dans les foyers. Malgré tout la situation était difficile à contrôler à cause du commerce qui se développait de plus en plus avec le Nouveau-Brunswick et les États-Unis et qui attirait les étrangers à Rivière-du-Loup; de plus une partie importante de ce commerce portait sur les boissons fortes à destination des États-Unis, ce dont les curés se plaignent amèrement.

La danse était un point d'ordre moral sur lequel les curés croyaient de leur devoir de s'acharner. En 1854 le curé Proulx nous livre ce témoignage: "les danses l'hiver dernier ont été plus fréquentes qu'elles n'avaient été depuis nombre d'années. J'ai été sévère contre ceux et celles qui y courraient et je n'ai point hésité à leur refuser les sacrements dans le temps de Pâques, ainsi qu'à leurs parents."

Les curés notent enfin que "la dîme n'est point payée fidèlement. Un bon nombre néglige chaque année de l'apporter." Les revenus de la paroisse étaient donc modestes et les relations pas toujours faciles entre le curé et ses paroissiens. Pourtant le petit village de Fraserville avait le vent dans les voiles et malgré bien des difficultés se lançait dans la construction d'une église gigantesque pour l'époque dont les murs ont résisté à l'incendie de 1883 et soutiennent toujours le temple actuel.

Une question de morale en 1930: l'ouverture des théâtres le dimanche

Ghislain Denis

Voici un bref aperçu de la vie morale de Rivière-du-Loup vers 1930-1940. Nous nous sommes arrêtés à un cas bien particulier; celui du théâtre Princesse.

Quelques extraits ont été tirés d'une lettre de M. Léon Paradis, avocat de la rue de la Cour, adressée à son Éminence le Cardinal Villeneuve, archevêque de Québec. Cette lettre est datée du 22 mai 1934. Le point central en est l'ouverture du théâtre de vues animées, le dimanche.

C'est la première fois que le propriétaire, M. Bertrand, ose ainsi braver l'autorité ecclésiastique depuis que le théâtre a été construit à Rivière-du-Loup. Ce dernier qui est en excellent terme avec M. le curé Roy, l'a d'abord supplié de ne pas le dénoncer, s'il ouvrait le dimanche. M. le curé n'a rien voulu promettre, disant que le Cardinal le défendait. Et c'est alors que M. le curé a suggéré à M. Bertrand de s'en assurer lui-même en se rendant voir le Cardinal.

À son retour de Québec, selon la lettre de M. Paradis au Cardinal, M. Bertrand a dit au public et à MM les curés "QUE VOUS NE LUI AVIEZ FAIT AUCUNE DÉFENSE, QUE VOUS L'AVIEZ FÉLICITÉ DE SA DÉMARCHE, QUE DE L'ENSEMBLE DE VOS PAROLES ET DE MGR GARNEAU (?) IL PARAÎSSAIT QUE VOUS LE LAISSIEZ LIBRE, SANS TOUTEFOIS PERMETTRE EXPRESSÉMENT".

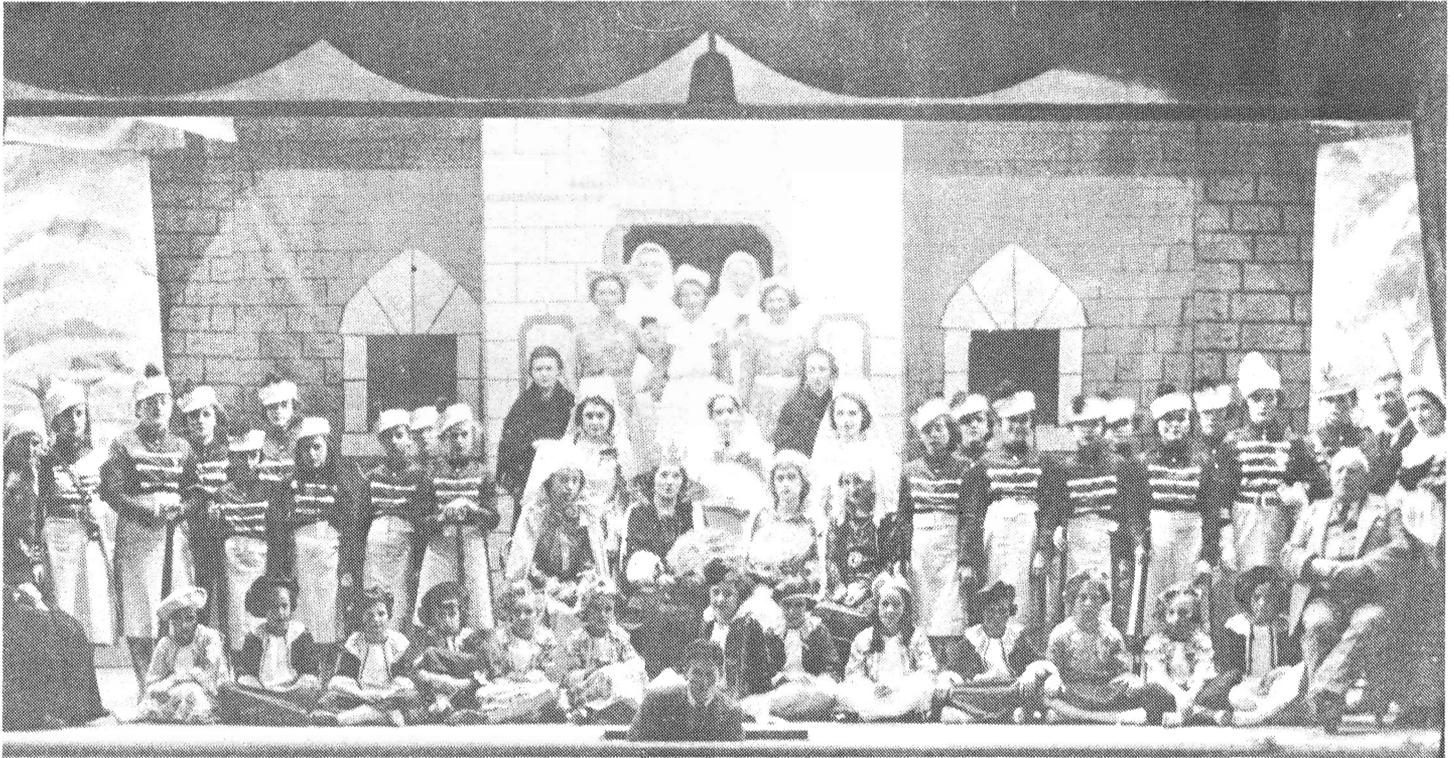
Et il a ouvert le dimanche le 15 avril, soit à son retour de Québec. Pris par surprise, et ne sachant au juste ce qui s'était passé à l'archevêché de Québec, MM. les curés n'ont pas osé protester.

Puis serait arrivée une lettre de l'archevêché demandant qu'on combatte ce mal nouveau dans la ville. MM. les curés ont alors fait venir au presbytère de Saint-Patrice, M. Bertrand qui n'a rien voulu promettre. MM. les curés l'ont menacé de lui tomber dessus, il a hésité puis a fait paraître dans le Saint-Laurent, le journal local, une note avisant le public que le théâtre serait fermé le dimanche jusqu'à nouvel ordre. De fait, les dimanches suivants, les 22 et 29 avril, il a tenu ses portes fermées.

Mais la rumeur qui a couru depuis son retour de Québec continue à se propager. On disait généralement que le Cardinal Villeneuve l'avait laissé libre mais que les curés de Rivière-du-Loup étaient des scrupuleux. Des lettres furent envoyées avec instructions, mais il semble qu'elles furent ignorées. M. l'abbé Paré a répété, en y donnant apparemment crédit, la rumeur que M. Bertrand jouisse d'une certaine liberté.

Le Théâtre Princesse vers 1920.





Troupe d'acteurs amateurs au Théâtre Princesse.

Le 3 mai, M. Bertrand annonce, dans le Saint-Laurent et par des affiches qu'il ouvre définitivement le dimanche. Aussitôt à Saint-François-Xavier et à Saint-Ludger, il est dénoncé au prône par les vicaires.

À Saint-Patrice, aucune dénonciation, pas un mot, pas une lettre. De sorte que les gens restent avec la conviction que le Cardinal laisse faire. Et le théâtre continue d'ouvrir ses portes au public.

Quelques semaines plus tard, la devanture du théâtre portait un panneau-réclame recouvert de photos de concurrentes à un concours de beauté, en costumes de bain, ainsi que celles des juges à ce concours. Ce fut un scandale à l'époque.

De plus, M. Paradis affirme qu'au fond, la cause de tout ce mal est la trop grande bonté de l'excellent curé de Saint-Patrice, et M. Bertrand connaît bien son point faible. Et pour entendre davantage M. le curé, il fréquente l'église et les sacrements très souvent.

Par la suite, M. Paradis a voulu former des comités de propagande pour la fermeture du Théâtre. Ce fut un échec. M. Bertrand n'y voyait aucun mal et il appuyait cette affirmation en citant certains cas: celui de Mgr Courchesnes, évêque de Rimouski, lui-même avait assisté un dimanche soir à une pièce de théâtre à Cacouna. Il a rapporté aussi que M. le curé de Saint-Hubert était un client assidu du théâtre de Cabano. M. Bertrand insinua beaucoup sur ces détails. Cette campagne pour la fermeture des théâtres le dimanche n'avait pas lieu seulement au niveau local mais aussi au niveau provincial.

Une lettre fut écrite par le Cardinal Villeneuve le 30 mai 1934 à MM. les curés de Rivière-du-Loup; en voici le contenu:

"La rumeur circule dans votre ville, à ce qu'on rapporte, que J'aurais accordé la permission au moins tacite, à certains propriétaires de cinéma, d'ouvrir les portes de son théâtre le dimanche.

Je ne veux présentement mettre en cause ni la bonne foi ni la conduite de qui que ce soit, mais il m'est impossible de laisser subsister plus longtemps une pareille persuasion qui tendrait à faire croire que j'aurais deux poids deux mesures et ce que je soutiendrais à haute voix je pourrais ensuite le con-

tredire tout bas.

Il n'en est pas ainsi, et je dois répéter ouvertement que je n'ai en aucune façon accordé la permission dont on se réclame.

Si je l'avais fait, j'aurais agi d'abord contre la loi civile, tant provinciale que fédérale; et l'Église n'a pas coutume d'infirmer, bien au contraire, les lois sages et faites pour le bien commun.

J'aurais en outre contrevenu à la décision motivée et réfléchie prise en commun par les Évêques de la Province de Québec, dans leur lettre pastorale du 21 novembre 1927, dont vos fidèles ont dû entendre la lecture.

J'eusse contredit les directions que j'ai données à plusieurs reprises, notamment dans la semaine religieuse du 19 mai 1932.

Enfin j'eusse contribué à accentuer ce mouvement qui tend à faire du jour du Seigneur un jour d'amusements profanes et même dangereux ou coupables.

À Dieu ne plaise que je n'agisse ainsi.

Je proclame donc ouvertement qu'il n'est plus permis à la Rivière-du-Loup qu'ailleurs, d'ouvrir le dimanche un théâtre, et que, pour ce motif au moins, il n'est pas licite non plus de le fréquenter.

On voudra bien lire la présente lettre dimanche le 3 juin au prône de toutes les messes des églises et chapelles où se fait l'office public, et je compte que cet avertissement suffira à régler la conduite de chacun.

Croyez bien, Monsieur le curé, à mes pieux attachements en Notre-Seigneur et Marie-Immaculée".

Malgré une morale très rigoriste de la part des autorités ecclésiastiques, des gens de la ville continuait de faire ce qu'il voulaient; et les portes du théâtre Princesse sont restées définitivement ouvertes par la suite.